

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le vendredi 26 octobre à 12h, dans la Halle aux Farines de l'Université Paris Diderot-Paris 7.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 19 octobre 2012 (Université Paris Diderot-Paris 7, Amphi 4C 12h-14h30):

- 1) L'Assemblée Générale appelle à la grève des personnels de l'Université ce mardi 23 octobre, date à laquelle le Comité Technique et le Conseil d'Administration ont été à nouveau convoqués. Cette grève est dûment couverte par des préavis de grève syndicaux.
- 2) L'Assemblée Générale appelle à un rassemblement sur l'Esplanade Pierre Vidal-Naquet (Esplanade dite des Grands Moulins) mardi 23 octobre à partir de 13h en soutien à la demande de report de la signature de la convention Idex portée par une partie des membres élus du Conseil d'Administration.
- 3) L'Assemblée Générale appelle à une journée d'information sur les décisions prises par le bureau du PRES en dehors de tout mandat et en particulier sur les projets de fusion qu'il cherche à imposer, dans les salles de cours et sur l'Esplanade Pierre Vidal-Naquet (Esplanade dite des Grands Moulins) les lundi 22 et mardi 23 octobre.
- 4) L'Assemblée Générale vote à l'unanimité une motion destinée à être lue au Conseil d'Administration lors de sa séance du mardi 23 octobre :

« Mécontents des dérives que le dépôt des maquettes de Master a mises au jour, les personnels et usagers de l'Université Paris Diderot-Paris 7 réunis en assemblée générale le 19 octobre 2012 se prononcent contre l'imposition d'un modèle d'unification des établissements du PRES qui ne serait pas validé par un vote des personnels. Constatant le trouble profond qui règne à l'Université Paris Diderot au sujet de la signature de la convention IdEx et du projet de fusion des universités du Pres SPC, nous demandons avec force aux membres du Conseil d'Administration de l'Université Paris Diderot-Paris 7, à nos représentants élus, au président Berger comme aux membres extérieurs, de surseoir à la signature de la convention IDEx et d'organiser, enfin, une consultation de tous les personnels sur les différents aspects de ce projet, consultation garantie par un vote décisionnaire. »

5) L'Assemblée Générale décide de l'envoi d'un courrier à l'AERES, avec copie à la ministre de tutelle, et communiqué de presse, décrivant les méthodes utilisées par le bureau du PRES, en dehors de tout mandat, pour redéployer sans concertation l'offre de formation en Master sans tenir compte des impératifs pédagogiques et scientifiques à l'œuvre.

- 6) L'Assemblée Générale exige la communication de la lettre d'engagement financière de l'Université Paris Diderot-Paris 7, déjà

demandée à onze reprises, en vain, à la présidence de l'Université Paris Diderot-Paris 7. La motion suivante est votée à l'unanimité:

" Comme le prévoit la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, qui reconnaît à toute personne le droit d'obtenir communication des documents détenus par une administration, nous, personnels et usagers de l'Université Paris Diderot-Paris 7 réunis le vendredi 19 octobre en Assemblée Générale demandons la communication sans délai de la lettre d'engagement financière adressée mi-décembre 2011 à l'ANR (212 rue Bercy, 75012 PARIS), comme pièce du dossier IDEX SPC. La demande de communication de cette lettre d'engagement sera déposée auprès de la C.A.D.A, et pourra être suivie d'un recours auprès du Tribunal Administratif. Communication sera faite à la ministre de tutelle et à la presse des conditions d'élaboration et de vote du projet IDEX."

7) L'Assemblée Générale prend acte du fait que les mesures d'accompagnement au vote de l'IDEX proposées par Vincent Berger lors du dernier Conseil d'Administration de l'Université Paris Diderot-Paris 7 ne permettent pas aux personnels de pouvoir exprimer leur avis sur celles-ci. Elles proposent au contraire de créer une nouvelle instance de décision très éloignée des enseignants-chercheurs, des agents administratifs et des étudiants, un CEVU du PRES, alors que toutes les protestations convergent pour demander plus de démocratie et une meilleure représentation de la base dans la prise des décisions transformantes.

1. Les personnels réunis ce jour décident donc de se constituer en Assemblée Permanente ouverte, instance démocratique ayant vocation de contribuer à élaborer des projets sur l'avenir de l'Université Paris Diderot-Paris 7 et, au-delà, des universités réunies dans le PRES, ainsi que de formuler des propositions alternatives aux textes actuellement imposés. Un comité de coordination provisoire est mandaté par l'Assemblée pour fixer ses prochaines réunions, définir ses missions et son fonctionnement, appeler les collègues des autres établissements à la rejoindre, créer un site Internet, organiser rapidement une consultation de l'ensemble des personnels dans les UFR. Sa composition sera finalisée à la prochaine Assemblée Générale et publiée à cette occasion.

L'Assemblée Permanente se dote des moyens de communication électronique suivant:

- une liste de diffusion pour les contributeurs au projet d'université porté par la communauté universitaire; inscription ici: <https://listes.lautre.net/cgi-bin/mailman/listinfo/assemblee-permanente-spc>
- une page électronique hébergée à l'adresse : <http://www.agpermanente.lautre.net/>
- des moyens de votation électronique, permettant l'évolution vers une pratique de référendums directs avec facilitation des procurations.

8) Prenant acte de ce que la présidence se refuse à consulter les personnels et les usagers de l'université, l'Assemblée Permanente décide de procéder elle-même dans les prochaines semaines à la

consultation de la communauté universitaire au scrutin universel direct sur le report de la convention Idex, et sur les projets d'unification.